

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

## SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MILLE DIX HUIT

### PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-huit, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du quatre juillet s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Cindy BESSEAU, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Geneviève COUTON, Laetitia DAVIET, Audrey DELANOË, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, François MÉNARD, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Franck ROY, Didier VERDON.

#### Pouvoir :

*Sandrine BELLEC donne pouvoir à Françoise MORNET  
Philippe CLAUTOUR donne pouvoir à Marie-Cécile BROCHARD  
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Christophe GUILLET  
Isabelle LOQUET donne pouvoir à Claudie BARANGER  
Eric PAQUET donne pouvoir à Nicolas LE GOFF  
Dany RABILLER donne pouvoir à François MÉNARD  
Christophe ROBRETEAU donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU  
Marcelle TRINEAU donne pouvoir à Serge ADELÉE  
Roland URBANEK donne pouvoir à Marie-Annick CHARRIER*

<b>Membres élus : 29</b>
<b>Présents : 20</b>
<b>Pouvoir : 9</b>
<b>Excusé : 0</b>

Secrétaire de séance : Cindy BESSEAU

## I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

#### ACTIONS EN COURS

##### **Exposition « Art'gésinate »**

Jusqu'au 22 juillet 2018 au Bureau de Tourisme.

#### ACTIONS À VENIR

**Les Mardynamiques** : tous les mardis en ville.

##### **Exposition personnelle par Ludovic MARTINEAU**

Au Bureau de Tourisme à partir du 23 juillet 2018.

### **Exposition « Mots dits mots » à la Médiathèque**

À la médiathèque à partir du 31 juillet 2018.

### **Exposition par l'association « Créagésinart »**

Au Bureau de Tourisme à partir du 13 août 2018.

### **Exposition « L'Outil en main et Gérard MALLARD »**

Au Bureau de Tourisme à partir du 3 septembre 2018.

## **2 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS**

### **□ ACCUEIL DE LOISIRS**

Le samedi 30 juin ont eu lieu, l'inauguration de l'extension de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie » ainsi que les portes ouvertes afin de faire découvrir aux familles ce nouvel espace qui offre aux enfants une meilleure qualité d'accueil adapté à la progression des effectifs. Merci à toutes les équipes municipales et aux partenaires pour l'organisation de cette manifestation. Nous souhaitons un bel été à toute l'équipe d'animateurs de Familles Rurales, première utilisatrice de ce nouvel espace.

Le mercredi 4 juillet tous les enfants fréquentant l'accueil de loisirs ont présenté aux familles leur spectacle de fin d'année intitulé « La Dream Team et les Chatons arc-en-ciel » avec numéros de cirque, théâtre, chants, danses...c'était tout un programme pour passer une agréable soirée suivie d'un petit buffet préparé par les enfants et les animateurs.

### **□ LES STRUCTURES PÉRISCOLAIRES**

Afin de clôturer l'année scolaire, les enfants et l'équipe d'animateurs de l'école Louis Buton ont accueilli les parents le 2 juillet en fin d'après-midi, autour de différents ateliers ayant pour thème « le Festi Jardin ». Ils ont pu découvrir également le potager mis en place dans la cour de l'école dans le cadre du projet pédagogique en partenariat avec les enseignants.

Pour l'école de La Pénrière, les animateurs ont accueilli, le 5 juillet, les parents autour de temps d'échanges et d'informations sur l'équilibre alimentaire, et de partage autour de jeux intitulés « Périsco Boyard ». Après avoir chanté et dansé, les enfants ont clôturé cette fin de journée par un lâcher de ballons ou chacun avait écrit un petit message et son adresse en espérant avoir un retour au cours de l'été.

25 enfants du périscolaire de l'école de La Pénrière ont participé aux votes du prix des jeunes lecteurs vendéens dont voici le résultat :

- Le livre élu par les enfants (2 922 votants) : « Le renard et l'étoile » de Coralie BICKFORD SMITH avec 697 voix.

- Le livre élu par les adultes (433 votants) : « Quelques gouttes d'eau » de Anne JONAS - Marie DESBONS avec 170 voix.

### **□ ANTENNE JEUNESSE**

En accord avec les directeurs des 2 collèges, les animateurs Florent et Arnaud sont allés présenter aux collégiens la structure, son fonctionnement et distribuer les programmes d'activités de l'été. Ils ont été très bien accueillis et 15 nouveaux jeunes se sont inscrits à l'Antenne. Cette démarche a permis de gagner la confiance des chefs d'établissements et permettra ainsi de créer progressivement des liens pour de futurs projets en commun.

15 jeunes d'Aizenay vont participer à la 3<sup>ème</sup> édition de la « Rencontre Ados 14/17 ans » à Talmont Saint Hilaire les 12 et 13 juillet. Un vrai temps fort pour la jeunesse vendéenne et ligérienne. Cet évènement est dédié aux jeunes de 14 à 17 ans inscrits dans les structures jeunesse de Vendée, Maine et Loire et Loire-Atlantique déclarées auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion sociale), soit 260 jeunes des Pays de la Loire, 25 structures jeunesse, et 35 animateurs. L'objectif de cette manifestation est de créer une cohésion et de

fédérer les jeunes, permettre également d'échanger et de partager sur les pratiques, les réseaux et le savoir-faire des animateurs jeunesse du territoire.

#### **☐ CITOYENNETÉ**

Au cours de la séance plénière de fermeture du Conseil Municipal des Enfants, le Maire Franck ROY a félicité nos jeunes élus pour leur engagement et leur présence régulière aux commémorations marquant l'histoire de notre pays. Les enfants ont un rôle important dans la vie locale de la commune en participant activement aux différents événements tels que la collecte alimentaire, les vœux du Maire, l'opération « Aiz'Net », la décoration pour le Tour de France..., sans oublier la réalisation de leurs projets.

En partenariat avec France Bénin Vendée un premier contact a été établi avec le Conseil Municipal des Enfants de la ville d'Athiémé mis en place tout récemment.

Bravo et un très grand merci à nos jeunes élus pour leur devoir de citoyen au service de la commune !

#### **☐ AGENDA**

- **Samedi 11 août 2018 à 10h** : Commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire du parachutage d'armes de la Brionnière et les 50 ans de la Stèle. À cette occasion la cérémonie protocolaire sera suivie d'une animation particulière sur le site de la Brionnière.

Bonnes vacances à tous !

### **3 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS**

#### **☐ TOUR DE FRANCE 2018**

Un agésinate sur la grande boucle ! En effet, Fabien GRELLIER après avoir signé sa 1<sup>ère</sup> licence de cyclisme au club d'Aizenay il y a seulement 9 ans, a su gravir les échelons les uns après les autres. A 23 ans, Fabien va vivre son premier Tour de France dans l'équipe « Direct Énergie » dirigée par Jean-Paul BERNAUDEAU.

Dimanche, le peloton l'a autorisé à traverser Aizenay en tête du groupe, probablement le seul cadeau que lui feront les autres coureurs durant les 3 semaines de course. Rendez-vous sur les Champs-Élysées le dimanche 29 juillet.

#### **☐ TRAVAUX**

La réception des travaux du Pôle culturel Espace Villeneuve aura lieu fin juillet.

La réfection des éclairages des salles de sport de la Galerne et du Noroît ainsi que la mise en place d'un chauffage au-dessus des tribunes du Noroît vont être réalisées pendant les vacances scolaires.

#### **☐ TOUR DE FRANCE 2018 (*Compte-rendu Madame Isabelle GUÉRINEAU*)**

##### **Commission Conseil Municipal des Enfants (CME) Sports**

Pour fêter le passage du Tour de France sur notre commune nous avons organisé sur le terrain de la Baroire différentes animations avec la collaboration de diverses associations.

Ce fut un vif succès. Un rassemblement familial et populaire autour du vélo.

Un grand merci à toutes les associations et les bénévoles qui ont fait de cette journée une très belle fête populaire.

Un très grand merci à tous les agents municipaux qui se sont investis pour que cette journée soit parfaite.

Monsieur Bernard PERRIN tient à féliciter le travail réalisé par tous les artistes qui ont créé les œuvres décoratives autour du thème du vélo. Il a pris connaissance d'une information relayée par la presse selon laquelle Monsieur Gérard CLAUTOUR n'aurait pas été associé par la Commune lors de la création d'œuvres artistiques et souhaite avoir des explications.

Madame Françoise MORNET lui répond que des groupes de travail ont été constitués pour réfléchir aux animations qu'Aizenay pourrait mettre en œuvre à l'occasion du passage du Tour de France. Le souhait étant de coordonner tous les projets.

On a invité fin novembre toutes les personnes qui ont proposé des projets. A la fin de la première réunion organisée en mairie, le projet de Monsieur Gérard CLAUTOUR a été évoqué. Ce dernier a été invité oralement puis par mail dans le cadre d'un projet collectif. Il n'a donc pas été refusé. Madame MORNET ajoute regretter que cette information ait pu être relayée par la presse.

Monsieur le Maire tient à souligner le travail des élus et des agents municipaux pour contribuer à ce bel évènement populaire et festif ainsi que les associations et les agriculteurs qui ont bien travaillé.



#### □ AGENDA

**Fête du 13 Juillet 2018** : Début des festivités à partir de 19h.

### **4 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE - COMMUNICATION - ANIMATIONS**

#### □ AGENDA

- **Vendredi 13 juillet 2018** : Fête du 13 juillet à partir de 19h, au Stade Municipal ;
- **Mardi 17 juillet 2018** : Les Mardynamiques « Soirée Casino » au Parc des Sittelles à partir de 19h ;
- **Mardi 24 juillet 2018** : Les Mardynamiques « Arts de la Rue » Place du Champ de Foire à partir de 19h ;
- **Mardi 31 juillet 2018** : Les Mardynamiques « Parcours Aventure » au Parc des Engoulevents à partir de 19h ;
- **Samedi 4 août 2018** : Marché des Arts et du Goût en Centre-Ville à partir de 18h ;
- **Mardi 7 août 2018** : Les Mardynamiques « A l'eau » à la piscine à partir de 19h ;
- **Samedi 11 août 2018** : 75<sup>ème</sup> anniversaire du parachutage d'armes et 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Stèle de la Brionnière.

### **5 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS**

#### □ OPÉRATION 8 000 ARBRES

Visite des plantations le vendredi 22 juin 2018 dans le cadre de l'opération 8 000 arbres.



Monsieur Christophe GUILLET a rappelé la tenue de la 1<sup>ère</sup> réunion publique pour le PLUIH qui se déroulera le 06/09 à AIZENAY, Salle des 4 Rondes. Le projet de PADD sera présenté au public.

Monsieur Serge ADELEE précise que la commission Affaires Scolaires s'est tenue le 9 juillet 2018. Il fait lecture du courriel d'une maman dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire.  
Bonjour,  
« Je tenais à vous remercier pour le formidable travail que vous avez fourni depuis toutes ces années.

Ma fille ainsi que mon fils ont passé de très bons moments avec vous tous les midis. Vous êtes à l'écoute et toujours soucieux du bien-être des enfants.  
 Le renouveau dans les recettes a été très bien accueilli !  
 Mention spéciale pour Monsieur (..) qui a réussi à supporter (...) jusqu'en CM2 !  
 Un dernier petit mot pour (...) qui a su tisser des liens forts avec (...) et je l'embrasse fort pour ça .  
 Encore merci à tous ! »

## **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018**

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 a été approuvé.

\*  
\*\*

# **II – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION**

## **Service Finances**

### **1. Demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 978 Route des Sables**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 978, route des Sables vont être réalisés, aux fins d'amélioration de la sécurité de cet axe. Le montant prévisionnel de ces travaux est de 81 700 € HT (aménagement + raccordement).

Le plan de financement de l'opération se présente de la façon suivante :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Travaux d'aménagement	79 200,00 €	95 040,00 €	Département	16 500,00 €
Travaux de raccordement	2 500,00 €	3 000,00 €	CCVB (Fonds de concours)	39 000,00 €
			COMMUNE	42 540,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 700,00 €</b>	<b>98 040,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>98 040,00 €</b>

Dans le cadre de cet aménagement de sécurité, il est possible de solliciter une aide du département au titre des amendes de police.

Monsieur Bernard PERRIN souligne que les riverains de la Route de Martinet vont être satisfaits de cet aménagement qui permettra de sécuriser la sortie des poids lourds desservant le site des Jardins réunis. Monsieur Christophe GUILLET précise que cela concerne également les habitants du Puyfraud.

Monsieur le Maire précise également que le panneau d'agglomération sera déplacé avant le tourne à gauche.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter du Conseil départemental de la Vendée, une subvention au titre des amendes de police dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité, concernant la création d'un tourne à gauche sur la RD 978, Route des Sables,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

#### **Service Finances**

### **2. Convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, hors agglomération (tourne à gauche sur la RD 978 Route des Sables) et fixant les conditions de son entretien ultérieur**

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que des travaux d'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 978, route des Sables vont être réalisés, aux fins d'amélioration de la sécurité de cet axe.

Dans le cadre de cet aménagement de sécurité, une convention entre la commune d'Aizenay et le département de la Vendée doit être signée. Elle a pour objet :

- D'autoriser la Commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements ci-après désignés,
- D'en fixer les conditions techniques de réalisation
- De déterminer, le cas échéant, la participation financière du Département,
- De définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la Commune
- De permettre au Maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de cette réalisation

La Commission Urbanisme a émis un favorable le 2 juillet 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter les principes de cette convention,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

#### **Service Urbanisme**

### **3. Convention d'occupation temporaire du domaine privé Rue Saint Exupéry (fibre optique)**

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que le GIP Vendée Numérique souhaite installer un shelter (= modulaire de transmission) rue Saint Exupéry permettant d'accueillir les

infrastructures dédiées au développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique)

Une convention entre la commune d'Aizenay et le GIP Vendée Numérique doit être signée. La commune met à disposition une emprise foncière de 20 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles cadastrées AN 248 et AN 178 permettant l'implantation d'infrastructures dédiées au développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique).

L'occupant est autorisé à y implanter les fourreaux et câbles, chambres et dalles destinés à cette montée en débit sur le réseau internet. La convention est passée pour la durée des ouvrages de communications électroniques, objet de l'occupation, et pour cette seule destination. Il n'est pas demandé de redevance d'occupation du domaine public.

La Commission Urbanisme a émis un favorable le 2 juillet 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PERRIN précise qu'il faut se féliciter de l'arrivée de la fibre sur la Commune. Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> vague d'installation dans le Département.

Monsieur Christophe GUILLET confirme que c'est notamment vrai pour les entreprises. Les travaux vont pouvoir avoir lieu dès la rentrée, d'après Monsieur le Maire.

Monsieur Bernard PERRIN indique qu'il restera cependant quelques zones blanches qu'il faudra traiter du côté de la Boule du Lièvre jusqu'à Maché.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine privé Rue Saint Exupéry (fibre optique) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

## **Service Urbanisme**

### **4. L'Essart – Demande de transfert des voies et espaces communs dans le domaine public**

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que l'aménageur du lotissement L'Essart, les conjoints Traineau, a demandé le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public.

Une première demande a été faite et étudiée par la commission urbanisme en février 2017. Un avis défavorable a été émis au motif que les 80% de constructions n'étaient pas atteints.

Une deuxième demande a été faite et étudiée par la commission urbanisme en février 2017. Un avis défavorable a été émis au motif que les 80% de constructions n'étaient pas atteints (5 constructions).

Aujourd'hui 8 constructions sont achevées sur 9 lots et 1 permis de construire est en cours. La commission urbanisme du 2 juillet 2018 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 2 juillet 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert des voies et espaces communs du lotissement l'Essart dans le domaine public;

- Dit que les frais d'acte seront à la charge du lotisseur,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0**

**Direction générale**

## **5. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Vendée Habitat pour la construction de locaux pour des permanences médico-sociales et de logements pour les professionnels de santé remplaçants rue Ferry Wilczek à Aizenay**

Monsieur le Maire rappelle que Vendée Habitat souhaite réaliser une opération de construction de de locaux pour des permanences médico-sociales et de logements pour les professionnels de santé remplaçants rue Ferry Wilczek (parcelles cadastrée n° BC 31, 32, 34, 35, 36).

Dans le cadre de sa politique de développement des services à la personne sur son territoire, la Ville d'Aizenay a décidé de réaliser une opération de construction de locaux en vue d'accueillir des permanences médico-sociales et 1 logement T4 à destination des professionnels de santé, située sur une parcelle à proximité immédiate de l'opération de Vendée Habitat.

À cet effet, la Commune d'Aizenay avait acquis des terrains permettant d'accueillir ces constructions, proche de l'actuelle maison de santé pluri-professionnelle.

Il a été proposé que ces opérations se réalisent de manière simultanée. Dans un souci de simplicité procédurale, d'efficacité opérationnelle, de cohérence et d'unicité du projet architectural, Vendée Habitat et la Ville d'Aizenay ont souhaité désigner un maître d'ouvrage unique pour la réalisation de locaux pour des permanences médico-sociales et de logements pour les professionnels de santé rue Ferry Wilczek.

En effet, l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dispose que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Par courrier en date du 18 janvier dernier, Vendée Habitat a confirmé qu'il souhaitait poursuivre ce projet commun.

Cette convention, présentée en annexe et élaborée conjointement entre les services de Vendée Habitat et la Commune d'Aizenay, vise à organiser les modalités selon lesquelles les parties

exercent la co-maîtrise d'ouvrage des travaux de construction de locaux pour des permanences médico-sociales et de logements pour les professionnels de santé remplaçants rue Ferry Wilczek (parcelles cadastrée n° BC 31, 32, 34, 35, 36).

Monsieur Bernard PERRIN demande si nous avons des nouvelles du CMP (Centre médico Psychologique).

Monsieur le Maire répond que les responsables du CMP sont attentifs à notre projet. La Commune paiera la quote-part des travaux qui nous incombent.

Monsieur Bernard PERRIN précise que la Commune avait refusé le 1<sup>er</sup> plan. Monsieur le Maire répond que les plans ont depuis été rectifiés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Vendée Habitat et la Commune d'Aizenay relative à la construction par Vendée Habitat de locaux pour des permanences médico-sociales et de logements pour les professionnels de santé remplaçants rue Ferry Wilczek (parcelles cadastrée n° BC 31, 32, 34, 35, 36).

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec Vendée Habitat et tout document utile à ce dossier.

**VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0**

**Services Techniques**

## **6. Convention avec Vendée Eau - Extension du réseau d'eau potable pour le lotissement Impasse des Halliers à Aizenay (n°04.029.2018) – Approbation et autorisation de signature de la convention**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention transmise par Vendée Eau dans le cadre des travaux de desserte d'eau potable :

- Convention n°04.029.2018 pour l'extension du réseau d'eau potable pour le lotissement Impasse des Halliers à Aizenay

	Montant des travaux	Participation de la commune
Convention n°04.029.2018 pour l'extension du réseau d'eau potable pour le lotissement Impasse des Halliers	5 571,18 € TTC	2 785,60 € TTC

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'eau potable pour le lotissement Impasse des Halliers, à Aizenay,

Vu la convention n°04.029.2018 transmise par Vendée Eau,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°04.029.2018 pour l'extension du réseau d'eau potable pour le lotissement Impasse des Halliers, à Aizenay et fixant les modalités techniques et financières de cette opération pour un montant total de travaux de 5 571,18 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 2 785,60 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0**

### Service Marchés Publics

## 7. Marché de travaux pour l'extension en modulaire architecturé de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie » - Avenant au lot n°1 - Autorisation de signature

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour l'extension en modulaire architecturé de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie » passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 et 2) de 471 895,74 € HT, soit 566 274,89 € TTC, il y a lieu de signer des avenants afin de prendre en compte des travaux en moins-value/ plus-value.

Il est donc proposé d'adopter cet avenant comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
1- Gros œuvre	AGESIBAT 85190 AIZENAY	45 517,00 €	- 1 603,00	43 914,00	52 696,80
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°1 : - 3,52 %</b>					
<b>Objet de l'avenant n°1 :</b> - Suppression de travaux s'avérant inutiles dans le cadre d'une construction modulaire architecturé. Cette suppression a été validée par le bureau de contrôle. - Ajout d'une recherche et d'un raccordement sur réseau EU pour sanitaire existant. - Ajout d'une tranchée et fourreaux pour portail électrique.					

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 30 janvier 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour l'extension en modulaire architecturé de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie »,

Vu le marché de travaux pour le lot n°1 « Gros œuvre »,

Vu le Budget Principal 2018,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Madame Marie-Annick CHARRIER précise que l'avenant au lot 2, proposé en ordre du jour, est reporté pour le prochain Conseil Municipal de septembre, car nous sommes en attente de renseignements complémentaires sur le contenu des travaux.

L'inauguration de l'accueil de loisirs s'est déroulée le samedi 30 juin dernier. Un remerciement est adressé aux services de la Commune par Monsieur le Maire et Madame Marie-Annick CHARRIER pour son bon déroulement et la fin des travaux dans le planning serré qui avait été fixé.

L'association Familles Rurales, qui gère le centre de loisirs d'été, apprécie déjà les conditions de ce site, notamment sur le plan thermique et acoustique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant au lot n°1 « Gros œuvre » au marché de travaux pour l'extension en modulaire architecturé de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie ».

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

**VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0**

#### Service Marchés Publics

### 8. Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel - Avenants aux lots n°2, 6, 8, 12, 13 et 14 - Autorisation de signature

Madame Françoise MORNET informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel, passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 à 15) de 1 835 208,67 € HT, soit 2 202 250,40 € TTC, il y a lieu de signer des avenants afin de prendre en compte des travaux en moins-value et plus-value liés à la création d'un local ménage supplémentaire.

Il est donc proposé d'adopter ces avenants comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montants avenants n°1, 2, 3 et 4 € HT	Avenant n°5 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
2 - Gros œuvre	AGESIBAT 85190 AIZENAY	362 689,30	+ 16 485,22	+ 4 091,00	383 265,52	459 918,62
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°5 : +1,13% soit un cumul pour les avenants n°1 à 5 de : + 5,67%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°5 : Création d'un local ménage supplémentaire.</b>						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montants avenants n°1 et 2 € HT	Avenant n°3 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
6 - Menuiseries intérieures - Gradin	MCPA 85190 AIZENAY	204 638,42	- 187,11	- 1 865,47	202 585,84	243 103,01

**% d'écart introduit par l'avenant n°3 : - 0,91% soit un cumul pour les avenants n°1, 2 et 3 de - 1,00%**

**Objet de l'avenant n°3 :**

- Ajout de menuiseries intérieures dans le cadre de la création d'un local ménage supplémentaire.
- Suppression de l'organigramme des clés (pris en charge par la commune).

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montant avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
8 - Cloisons sèches	LILIAN 85190 AIZENAY	125 000,00	+ 2 241,84	+ 1 621,27	128 863,11	154 635,73

**% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 1,30% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de + 3,09%**

**Objet de l'avenant n°2 :** Création d'un local ménage supplémentaire entraînant une réalisation de plafonds coupe-feu.

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montants avenants n°1, 2 et 3 € HT	Avenant n°4 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
12 - Électricité	TURQUAN D 85170 LE POIRÉ SUR VIE	228 433,37	+ 5 798,76	+ 866,04	235 098,17	282 117,81

**% d'écart introduit par l'avenant n°4 : +0,38% soit un cumul pour les avenants n°1 à 4 de : + 2,92%**

**Objet de l'avenant n°4 :** Création d'un local ménage supplémentaire.

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montant avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
13 - Plomberie - sanitaires	PLOMBEO 85320 MAREUIL SUR LAY	44 500,00	+ 2 970,73	+ 1 016,78	48 487,51	58 185,02

**% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 2,28% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de + 8,96%**

**Objet de l'avenant n°2 :** Création d'un vidoir dans le local ménage supplémentaire.

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montant avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
14 - Chauffage - ventilation	EIFFAGE 85015 LA ROCHE/YON	256 500,00	+ 4 623,38	+ 366,80	261 490,18	313 788,22

**% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 0,14% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de : +1,95%**

**Objet de l'avenant n°1 :** Création d'une bouche d'extraction dans le local ménage supplémentaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

Vu les marchés de travaux pour les lots n°2 « Gros œuvre », 6 « Menuiseries intérieures - Gradin », 8 « Cloisons sèches » ; 12 « Électricité », 13 « Plomberie sanitaire » et 14 « Chauffage - ventilation ».

Vu les délibérations du 28 juin 2017, 11 juillet 2017, 24 octobre 2017, 19 décembre 2017, 30 janvier 2018, 27 mars 2018, 22 mai 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les avenants.

Vu le Budget Principal 2018,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les avenants aux lots n°2 « Gros œuvre », 6 « Menuiseries intérieures - Gradin », 8 « Cloisons sèches » ; 12 « Électricité », 13 « Plomberie sanitaire » et 14 « Chauffage - ventilation » au marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les dits avenants ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

**VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0**

### Service Marchés Publics

## **9. Marché de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale - Avenant au lot n°4 - Autorisation de signature**

Madame Françoise MORNET informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale, passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 à 7) de 438 601,68 € HT, soit 526 322,02 € TTC, il y a lieu de signer un avenant afin de prendre en compte des travaux en moins-value.

Il est donc proposé d'adopter cet avenant comme suit :

<b>N° LOT ET INTITULE</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant du marché initial € HT</b>	<b>Avenant n°1 € HT</b>	<b>Nouveau montant du marché € HT</b>	<b>Montant marché € TTC</b>
4 - Draperie scénique	TELOR NON FEU 85 200	19 355,50	-1 680,00	17 675,50	21 210,60

	FONTENAY LE COMTE				
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°1 : - 8,68%</b>					
<b>Objet de l'avenant n°1 :</b> - Suppression de 2 pendrions.					

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 30 janvier 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale,

Vu la délibération en date du 22 mai 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot n°3,

Vu la délibération en date du 19 juin 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 pour les lots n°1, 5 et 6.

Vu le marché de travaux pour le lot n°4 « Draperie scénique »,

Vu le Budget Principal 2018,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant au lot n°4 « Draperie scénique » au marché de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

✱

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil Municipal qu'un pot sera organisé fin septembre pour le départ de Jean-François MIGNET, Directeur Général des Services qui exercera le même métier au sein de la Commune de Redon(35).

Monsieur le Maire rappelle quelques dates :

- ✓ 27 juillet à 18h30 : pot de départ à la retraite de Régine CATALON
- ✓ 11 août : Commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire du parachutage et du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la stèle de la Brionnière.

**FIN DE LA SEANCE à 19h31**

**LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 12/06/2018 AU 02/07/2018**  
**en application des articles L 2122-22 et 23**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales**

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL  
MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION DU 07/09/2017

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2018-115	Portant renonciation exercice DPU parcelle BD 38
2018-116	Portant renonciation exercice DPU parcelle AT 243
2018-117	Portant renonciation exercice DPU parcelle BD 189 BD 191p
2018-118	Portant renonciation exercice DPU parcelle AH 286
2018-119	Portant renonciation exercice DPU parcelle AL 7p
2018-120	Portant renonciation exercice DPU parcelle AL 8p
2018-121	Portant renonciation exercice DPU parcelle BK 147
2018-122	Étude pour la réhabilitation d'une partie de l'Espace Villeneuve (étude faisabilité) - Agence de services aux collectivités locales de Vendée - Convention pour un montant de 13 000 € HT soit 15 600 € TTC
2018-123	Travaux d'éclairage salle du Noroît - Sté TURQUAND pour un montant de 24 676,45 € HT soit 29 611,74 € TTC
2018-124	Travaux d'éclairage salle de la Galerne - Sté TURQUAND pour un montant de 24 966,76 € HT soit 29 960,07 € TTC
2018-125	Acquisition d'une laveuse de sols pour le Pôle culturel - Sté NILFISK pour un montant de 4 809,30 € HT soit 5 771,16 € TTC
2018-126	Acquisition de mobilier pour l'aménagement du Pôle culturel - Espace Villeneuve - UGAP pour un montant de 6 494,20 € HT soit 7 793,09 € TTC
2018-127	Modification régie restaurant scolaire
2018-128	Contrat de location triennale (2018-2019-2020) pour la décoration lumineuse de Noël - BLACHERE ILLUMINATION - pour un montant de 3 831,10 € HT soit 4 597,32 € TTC
2018-129	Portant renonciation exercice DPU parcelle AH 108p
2018-130	Portant renonciation exercice DPU parcelle AH 109
2018-131	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 24
2018-132	Conception et réalisation enseigne Espace Villeneuve - société SIGNAVISION pour un montant de 24 202 € HT soit 29 042,40 € TTC
2018-133	Logiciel comptable - Module demande d'achat - société JVS MAIRISTEM pour un montant de 6 162,50 € HT soit 7 395 € TTC